

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**

Version 4.1

Date d'impression 16.02.2016

Date de révision 14.12.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BRENNTAG S.A.  
Avenue du Progrès 90  
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00

Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74

Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr

Personne responsable/émettrice : Direction HSE

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59 (international)

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336
Danger par aspiration	Catégorie 1	---	H304
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2	---	H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Nocif (Xn)	R65
Dangereux pour l'environnement (N)	R51/53
	R66, R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**

Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H225 H304  H336 H411	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P233  P261  P210	Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Intervention	:	P331 P370 + P378  P301 + P310	NE PAS faire vomir. En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Étiquetage supplémentaire:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques
- Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

**2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

### Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

No.-CE	: 920-750-0	>= 80 - < 90	Flam. Liq.2	H225	Facilement inflammable; F;
Enregistrem ent	: 01-2119458869-15-xxxx		STOT SE3	H336	R11
			Asp. Tox.1	H304	Nocif; Xn; R65
			Aquatic Chronic2	H411	R66
					R67
					Dangereux pour l'environnement; N; R51-R53

### Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

No.-CE	: 927-241-2	>= 15 - < 20	Flam. Liq.3	H226	R10
Enregistrem ent	: 01-2119471843-32-xxxx		STOT SE3	H336	Nocif; Xn; R65
			Asp. Tox.1	H304	R66
			Aquatic Chronic3	H412	R67
					R52/53

Remarques : benzène < 0.1%

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas d'inhalation	: En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
-----------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Oxydes de carbone, La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)  
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Équipement de protection individuel, voir section 8. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

peuvent pas être contenues.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Assurer une ventilation adéquate. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Risque d'explosion. Si le produit a atteint les eaux ou les égouts ou s'il a pollué le sol ou la végétation, avvertir les pompiers ou la police. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Matériaux adéquats pour les conteneurs: acier du carbone; Acier inoxydable; polyéthylène; Polypropylène; polyester; Teflon; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Caoutchouc naturel; caoutchouc butyle; polystyrène; EPDM; Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants.

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Substances liquides combustibles; Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de la chaleur. Entreposer dans un endroit frais.
Précautions pour le stockage en commun	: Incompatible avec des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Composant:** Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 773 mg/kg p.c. /jour
DNEL Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 2035 mg/m3
DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 699 mg/kg p.c. /jour
DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 608 mg/m3

**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**

DNEL  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 699 mg/kg p.c. /jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Non applicable :

**Composant: Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

DNEL  
 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 208 mg/kg p.c. /jour

DNEL  
 Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 871 mg/m3

DNEL  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 125 mg/kg p.c. /jour

DNEL  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 185 mg/m3

DNEL  
 Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 125 mg/kg p.c. /jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce :  
 Non applicable

Libérations intermittentes :  
 Non applicable

Eau de mer :  
 Non applicable

STP :  
 Non applicable

Sédiment :  
 Non applicable

Sol :  
 Non applicable

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.  
Type de Filtre recommandé:A

##### Protection des mains

Conseils : Gants résistants aux solvants  
Caoutchouc nitrile

##### Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

##### Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: type hydrocarbure
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: Non applicable
point d'écoulement	: -40 °C
Point/intervalle d'ébullition	: 90 - 190 °C

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

Point d'éclair	:	< 10 °C
Taux d'évaporation	:	0,95 (Acétate de butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Facilement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure	:	7 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure	:	0,6 %(V)
Pression de vapeur	:	24,0 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Densité	:	0,74 g/cm <sup>3</sup> (15 °C)
Hydrosolubilité	:	(20 °C) pratiquement insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	> 200 °C
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	0,5 mm <sup>2</sup> /s (20 °C)
Explosibilité	:	La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	:	Non comburant

### 9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles. Sources directes de chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
 Décomposition thermique : donnée non disponible

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

##### Inhalation

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

##### Dermale

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

##### Yeux

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

#### Sensibilisation

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**
**Effets CMR**
**Propriétés CMR**

Cancérogénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène
Tératogénicité	:	On ne le considère pas comme tératogène.
Toxicité pour la reproduction	:	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

**Toxicité pour un organe cible spécifique**
**Exposition unique**

Remarque	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
----------	---	----------------------------------------

**Exposition répétée**

Remarque	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
----------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Autres propriétés toxiques**
**Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Autres informations toxicologiques	:	<p>Toutes les valeurs relatives à la toxicité aiguë se réfèrent aux substances pures.</p> <p>Un contact prolongé ou répété avec la peau affecte le processus naturel d'hydratation grasse de la peau et entraîne le dessèchement de la peau.</p> <p>Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.</p> <p>L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.</p>
------------------------------------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Composant:** Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

**Toxicité aiguë**

**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**
**Oral(e)**

DL50 : 5000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

**Inhalation**

CL50 : > 4,951 mg/l (Rat; 4 h) (OCDE ligne directrice 403)

**Dermale**

DL50 : > 5000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

**Irritation**
**Peau**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (OCDE ligne directrice 404)

**Yeux**

Résultat : Irritation légère des yeux (OCDE ligne directrice 405)

**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e)

**Composant:** Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

**Toxicité aiguë**
**Oral(e)**

DL50 : > 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)

**Inhalation**

CL50 : > 23,3 mg/l (Rat; 4 h) (OCDE ligne directrice 403)

**Dermale**

DL50 : > 2920 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

**Irritation**
**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau

**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**

||

**Yeux**

||

Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation**

||

Résultat : non sensibilisant(e)

**SECTION 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**
**Composant: Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques**
**Toxicité aiguë**
**Poisson**

||

 LL50 : > 10 - < 30 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)  
 (Toxicité pour les poissons)  
 L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

||

 EL50 : > 22 - < 46 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h)  
 (Toxicité pour les daphnies)  
 L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

**algue**

||

 NOELR : < 1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)  
 (Toxicité pour les algues)  
 L'information donnée est basée sur des résultats de tests ou des données obtenues d'un produit comparable.

||

EL50 : &gt; 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h)

**Composant: Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques**
**Toxicité aiguë**
**Poisson**

||

 LL50 : 3 - 10 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)  
 (Toxicité pour les poissons)

**ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP**

||

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

||

EL50 : 4,6 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 48 h) (Toxicité pour les daphnies; OCDE Ligne directrice 202)

**algue**

||

EL50 : 10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (Toxicité pour les algues; OCDE Ligne directrice 201)

**Toxicité chronique**
**Poisson**

||

NOELR : 0,574 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 28 jr)

**Invertébrés aquatiques**

||

NOELR : 1 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 21 jr) (OCDE Ligne directrice 211)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Composant:** Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <2% aromatiques

**Persistance et dégradabilité**
**Biodégradabilité**

||

Résultat : 89 % (Durée d'exposition: 28 jr)  
Facilement biodégradable.

**Composant:** Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques

**Persistance et dégradabilité**
**Biodégradabilité**

||

Résultat : Facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**
**Bioaccumulation**

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycliques</b>
-------------------	-------------------------------------------------------------------

<b>Mobilité</b>
-----------------

	:	donnée non disponible
--	---	-----------------------

<b>Composant:</b>	<b>Hydrocarbures, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, &lt;2% aromatiques</b>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

<b>Mobilité</b>
-----------------

	:	Se disperse rapidement dans l'air.
--	---	------------------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat	:	Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulative et toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).
----------	---	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Résultat	:	Toutes les valeurs relatives aux effets écotoxicologiques se réfèrent aux substances pures. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
----------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
---------	---	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Emballages contaminés	:	Vider les restes. Risque d'explosion. Ne pas brûler les fûts
-----------------------	---	--------------------------------------------------------------

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

vides ni les exposer au chalumeau. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Eliminer comme produit non utilisé.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.  
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1. Numéro ONU

|| 3295

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

|| ADR : HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
(naphta léger (pétrole), hydrotraité)

|| RID : Prescription particulière 640D  
HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.  
(naphta léger (pétrole), hydrotraité)

|| IMDG : Prescription particulière 640D  
HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.  
(Naphtha (petroleum), hydrotreated light)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|| ADR-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)  
3; F1; 33; (D/E)

|| RID-Classe : 3  
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)  
3; F1; 33

|| IMDG-Classe : 3  
(Étiquettes; No EMS)  
3; F-E, S-D

#### 14.4. Groupe d'emballage

|| ADR : II  
|| RID : II  
|| IMDG : II

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

	Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	: oui
	Dangereux pour l'environnement selon RID	: oui
	Polluant marin selon le code IMDG	: oui

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II	:	1173 Stockage et emploi de substances ou mélanges dangereux pour l'environnement -B- toxiques pour les organismes aquatiques. 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.
Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III	:	4734 Produit pétrolier spécifique ou carburant de substitution 1434 Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

|| Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R51	Toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

## ESSENCE F-5% (100/160) EXO TIPP

R65	aquatique. Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.</p>

|| Indique la section remise à jour.